



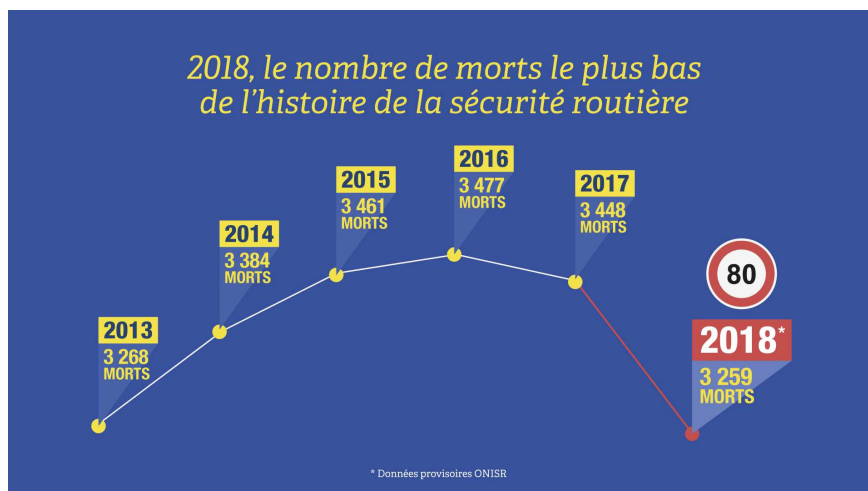
Paris, le 28 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2018, l'année la moins meurtrière de l'histoire de la Sécurité routière

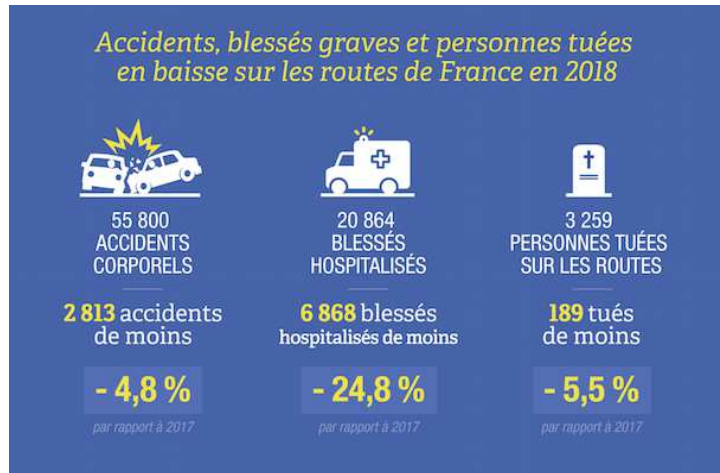
Selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 259 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2018. Avec 189 décès de moins qu'en 2017, la mortalité routière de l'année 2018 est en baisse de 5,5 % et de 0,3 % par rapport à 2013, jusqu'alors meilleure année de référence.

Après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France, 2018 marque donc une rupture en enregistrant le chiffre de la mortalité le plus bas de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière. Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de trafic routier en hausse, environ +7% entre 2013 et 2017 (le trafic 2018 sera connu cet été).



Accidents, personnes tuées, blessés graves : tous les indicateurs en baisse en 2018

Les autres indicateurs de l'accidentalité sont également en baisse : **les accidents corporels de - 4,8 %**, soit 2 813 accidents en moins, **les personnes blessées de - 5,4 %** soit 3 950 personnes blessées en moins, ainsi que **les blessés hospitalisés à la suite d'un accident routier de - 24,8 %** ce qui représente 6 868 personnes en moins.



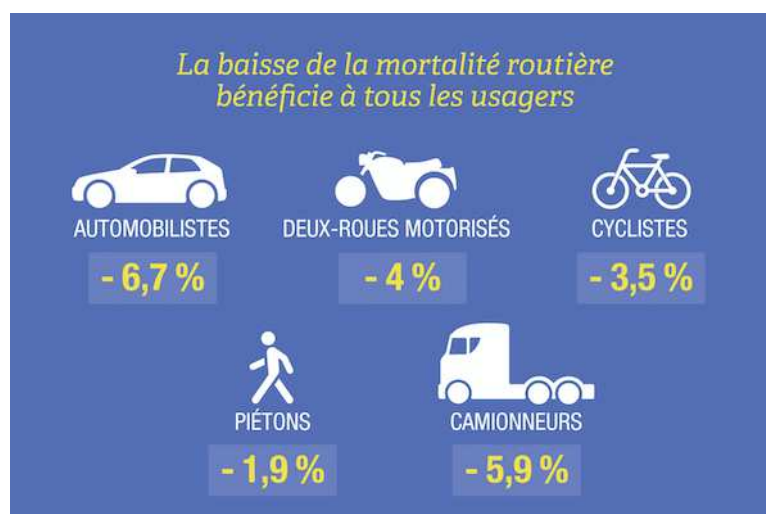
La baisse de la mortalité routière profite à tous les usagers

La mortalité routière est en **baisse pour les automobilistes**, avec 1 647 décès (- 120 tués ; - 6,7 %).

La mortalité des deux-roues motorisés baisse également (- 4 %), tout en restant très élevée. 756 motocyclistes et cyclomotoristes ont perdu la vie en 2018.

La mortalité des camionneurs diminue de - 5,9 % en 2018, (- 3 tués). Celle des cyclistes est également en baisse (- 3,5 %, - 6 tués) entre 2017 et 2018. 167 ont perdu la vie l'année passée, un chiffre toutefois en hausse de + 14% par rapport à l'année 2013.

Enfin, 475 piétons ont été tués sur les routes en 2018, soit 9 de moins qu'en 2017 (- 1,9 %). La mortalité piétonne s'accroît cependant au quatrième trimestre de l'année.



Ces résultats encourageants sont le fruit de la mobilisation des usagers et des décisions du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018, présidé par le Premier ministre.

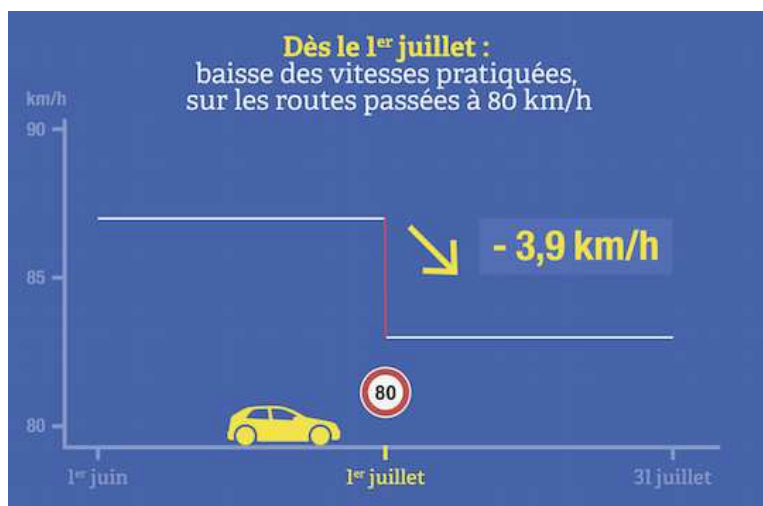
Passage à 80 km/h : 116 vies épargnées en six mois

Le 9 janvier 2018, le Premier ministre, Edouard Philippe, a réuni le Comité interministériel à la sécurité routière et annoncé 18 mesures fortes dont la mise en place de la baisse de la vitesse autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central à compter du 1er juillet 2018 (mesure n°5). Cette décision a été prise sur la base des recommandations des experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) qui ont estimé entre 300 et 400 vies épargnées par an. Une clause de rendez-vous au 1^{er} juillet 2020 a été instaurée afin d'étudier avec précision et objectivité l'impact sur l'accidentalité de cette mesure.

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a été mandaté par la Délégation à la sécurité routière pour réaliser, sous la direction de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), l'ensemble des analyses. Un pré-bilan a été réalisé à 6 mois, du 1er juillet au 31 décembre 2018 dont voici les conclusions :

Passage à 80 km/h : des effets immédiats sur la route

- Sur les 189 vies épargnées sur les routes de France en 2018 par rapport à 2017, **168 sont constatées sur le réseau hors agglomération et hors autoroute. Cette baisse se concentre sur le second semestre 2018 : d'après l'ONISR, en comparaison des cinq dernières années, 116 vies ont été épargnées au second semestre 2018 sur le réseau concerné par la baisse à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée.** Cette baisse notable a connu un décrochage en novembre et décembre 2018, dans la période qui correspond à la forte dégradation des dispositifs de contrôle automatiques. Selon les calculs de l'ONISR, sans ces dégradations, 60 vies supplémentaires auraient pu être épargnées entre novembre et décembre 2018 (30 chaque mois).
- **Sur le réseau passé à 80 km/heure, la vitesse pratiquée a chuté dès le dimanche 1^{er} juillet : de - 3,9 km/h pour les véhicules légers et de - 1,8 km/h pour les poids lourds.** Elle s'est ensuite stabilisée pour les véhicules légers et a légèrement ré-augmenté pour les poids-lourds. Ces données ont été collectées sur 50 points d'observation répartis dans 20 départements. Des routes « neutres » sans dénivelé ni courbes spécifiques où l'utilisateur peut accélérer ont été choisies. Les résultats ont été calculés à partir de 44 millions de passages de véhicules, entre juin et novembre 2018.



- Les inter-distances entre poids-lourds et voitures sont inchangées. L'effet redouté par certains d'une accumulation de voitures derrière les poids-lourds, ou de voir des poids-lourds coller les automobilistes ne s'est pas produit. Les observations sur le terrain montrent une constance des comportements routiers avant et après la mise en place de la mesure d'abaissement à 80km/h. Aucun « effet de peloton » n'a donc été constaté.



Légère hausse de la mortalité dans les Outre-mer, baisse des accidents corporels et du nombre de blessés hospitalisés

Selon l'ONISR, 244 personnes sont décédées sur les routes en 2018, soit 8 de plus qu'en 2017 (+ 3,4 %).

Tous les autres indicateurs des Outre-mer sont en baisse. Les accidents corporels diminuent de - 1,8 %. On déplore 2 563 accidents corporels, soit 48 de moins qu'en 2017. 3 353 personnes ont été blessées. Le nombre décroît de - 3 %, soit 103 blessés de moins. Le nombre d'hospitalisations après un accident routier présente une baisse encore plus forte : 358 hospitalisations de moins qu'en 2017 (- 21,3 %) sur un total de 1 323 hospitalisations.

On observe toutefois une différence entre les départements d'Outre-mer et les collectivités d'Outre-mer et Nouvelle Calédonie. Pour les départements d'Outre-mer, 4 vies ont été épargnées en 2018 par rapport à 2017, soit une baisse de 2,6 % de la mortalité routière, tandis que les collectivités d'Outre-mer et Nouvelle Calédonie connaissent une hausse de + 14,3 % de la mortalité routière, soit 12 personnes de plus tuées sur les routes.

A noter que l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central n'a concerné que les DOM (hors Mayotte). Les autres territoires ultramarins relèvent, eux, de leurs réglementations locales.

Contacts presse Sécurité routière

Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78